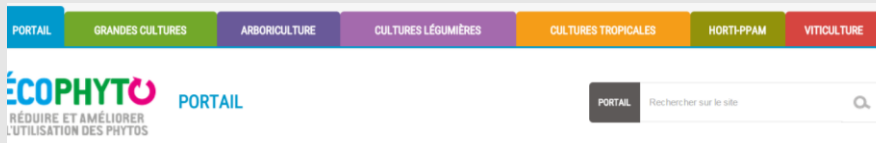


EcophytoPIC revient avec de nouvelles fonctionnalités

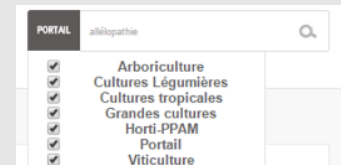


Les utilisateurs ont demandé plus de clarté et une navigation plus facile.

Le rassemblement des 7 plateformes qui composent EcophytoPIC va permettre un accès à de nouvelles informations et ressources.



Un nouveau moteur de recherche, avec la possibilité d'effectuer une recherche en interrogeant une ou plusieurs plateformes. Il suffit de sélectionner celles que vous souhaitez. Auto-complétion et recherche sur une combinaison de mots en font un moteur très performant.

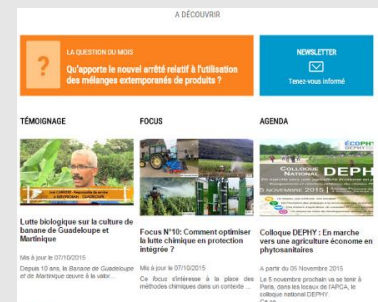


Un accès à des informations régionalisées et aux Bulletins de Santé du Végétal.



ÉCOPHYTO
LE PORTAIL DE
LA PROTECTION INTÉGRÉE
DES CULTURES
www.ecophytopic.fr

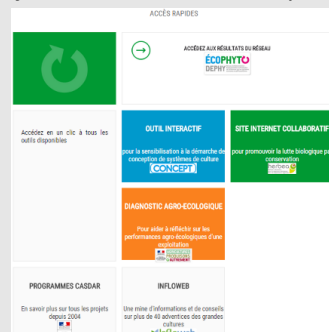
Une zone à découvrir rassemblant les dernières productions des rubriques d'actualités à fréquence bimestrielle (Focus), mensuelle (Question du mois, Témoignage, l'événement du mois). De plus, vous pouvez vous [abonner à une lettre d'information](#) mensuelle gratuite.



Un carrousel d'actualités met en relief des articles des 7 plateformes et vous permet un accès direct à cette information. Cette information sera renouvelée par séquence toutes les semaines.



Un accès rapide aux ressources issues du réseau Dephy (fiches Scep, fiches Trajectoires, fiches projet Expé et tous les résultats), et à des outils développés qui se rajouteront au fil du temps.



N'oubliez pas que vous pouvez apporter vos [contributions au portail](#).
Rendez-vous sur www.ecophytopic.fr pour découvrir toutes ces nouveautés.

Si vous souhaitez contribuer à cette plateforme consultez la [charte des contributeurs](#).

Contact : [Philippe Delval](#) – ACTA

Participez

EcophytoPIC est ouvert aux contributions. Pour contribuer, prenez connaissance ici de la [charte des contributeurs](#) et envoyez vos documents ou liens à l'adresse suivante : ecophytopic@acta.asso.fr

Télécharger la plaquette

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, réalisée par l'ACTA avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.

